

Don Quichotte devant les juges

Manuel Tuñón De Lara



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/bhce/1060>

DOI : 10.4000/bhce.1060

ISSN : 1968-3723

Éditeur

Presses Universitaires de Provence

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2017

Pagination : 296-297

ISSN : 0987-4135

Référence électronique

Manuel Tuñón De Lara, « Don Quichotte devant les juges », *Bulletin d'Histoire Contemporaine de l'Espagne* [En ligne], 52 | 2017, mis en ligne le 09 octobre 2018, consulté le 15 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/bhce/1060>

Ce document a été généré automatiquement le 15 septembre 2020.

Bulletin d'histoire contemporaine de l'Espagne

Don Quichotte devant les juges

Manuel Tuñón De Lara

RÉFÉRENCE

Manuel Tuñón De Lara, « Don Quichotte devant les juges », revue *Esprit*, n° 334, janvier 1965, p. 237-239.

- 1 Carlos Álvarez, en prison depuis un an et demi, vient d'être condamné par le Tribunal d'ordre public à trois ans de prison et 50 000 pesetas d'amende et –plus grave encore– il risque d'être traduit à nouveau devant un tribunal, cette fois-ci devant un Conseil de Guerre. Quel « délit » a-t-il commis ?
- 2 Écoutons son défenseur, maître Amandino Rodríguez Armada : « Messieurs les juges : le poète Carlos Álvarez est au banc des accusés pour avoir pris la défense d'un homme qui avait été calomnié, alors qu'il ne pouvait plus se défendre. »
- 3 En effet, le 10 mai 1963, Carlos Álvarez écrit une lettre au journaliste M. Fernández Cuenca qui, après l'exécution de Julián Grimau, avait eu le front de comparer la victime à Eichmann (« le calomniateur –c'est ainsi que l'appelle Me Rodríguez Armada– croyait pouvoir injurier impunément un cadavre »). Dans cette lettre, le poète se solidarise « avec l'opinion publique mondiale qui a condamné l'assassinat de Julián Grimau comme une farce grotesque entièrement étrangère à toutes les idées sur la justice et la légalité. » Il rappelait les liens étroits qu'avaient eu à l'époque les dirigeants de l'état espagnol et les chefs d'Eichmann, notamment Himmler. Cette lettre était envoyée en même temps à tous les directeurs de journaux et aux correspondants de la presse étrangère à Madrid.
- 4 Carlos Álvarez a payé ce geste par des années de prison. Avait-il raison ? Oui, non seulement sur le plan moral, mais aussi sur le plan juridique.
- 5 « D'abord, rappelait courageusement Carlos Álvarez au tribunal, le nom de Julián Grimau ne figurait pas parmi les prétendus criminels inscrits sur la "Cause générale", liste établie par les vainqueurs à la fin de la guerre. En outre, il a été jugé par un Conseil de Guerre dont le *ponente* (rapporteur), M. Fernández Martín, n'était pas licencié en

droit, contrairement aux prescriptions du Code de Justice militaire. D'ailleurs l'accusation n'apporta aucune preuve de sa culpabilité. Voilà pourquoi j'ai écrit « farce grotesque étrangère à toutes les idées de justice ou de légalité ». (En effet, la preuve a été faite que le commandant F. Martín n'est pas licencié en droit, il n'a passé aucun certificat de droit, il est soumis en ce moment, pour cette raison, à une procédure administrative.)

- 6 « Le procureur, ajoutait Carlos Álvarez, m'a posé des questions de procédure formelle, en faisant preuve d'une absence totale d'intérêt pour les raisons humaines qui ont déterminé mon comportement. Je vais vous les dire : le 24 juillet de 1936 mon père, qui était capitaine des forces d'Asalto¹ a été assassiné à Séville. J'ai toujours essayé de faire en sorte que cet événement ne détermine pas ma formation humaine ni mon comportement en tant qu'Espagnol. C'est pourquoi je sympathise avec toute politique tendant à faire disparaître le climat de guerre civile et je condamne celle qui tâche de le perpétuer. » Il termine ainsi : « La sentence du tribunal va dire si nous avons enfin en Espagne le droit d'exprimer une opinion ou si nous resterons condamnés indéfiniment au silence. »
- 7 Ce fils d'un militaire tué pour être resté fidèle à sa parole d'honneur a vécu l'enfance triste et difficile d'un « fils de rouge ». Il a connu les jours sans pain et sans joie. Après avoir passé, grâce à mille sacrifices, son baccalauréat, il dut se mettre à travailler comme employé de banque. À vingt-cinq ans il est licencié pour avoir été surpris à distribuer des tracts ; il connaît la prison où il restera sept mois, mais il est poète et réussit à publier ses œuvres, en dépit de la censure –qui interdit ses livres– dans de nombreuses revues².
- 8 Carlos Álvarez est d'une lignée d'hommes qui savent tenir leur parole. (A-t-on pensé suffisamment à ces militaires, dont une douzaine de généraux, qui, fidèles à la République, ont été assassinés par les insurgés en juillet 1936 ?) Il est là pour rappeler que Don Quichotte est toujours vivant sur le plateau castillan de la Manche.
- 9 Il n'est pas seul. Après lui, trente-huit mineurs et une femme de mineur, tous Asturiens, ont été jugés par le Tribunal d'ordre public pour propagande « illégale », association « illégale », en rapports avec « les troubles sociaux » des Asturies. Au banc des accusés se trouvait Madame Constantina Martínez. Il y a un an, quand 102 intellectuels osèrent dénoncer les tortures aux Asturies, le ministre M. Fraga non seulement nia les faits, mais il se permit quelques expressions de mauvais goût à propos de Madame Constantina Martínez et d'autres femmes de mineurs. Cette affaire, on s'en souvient, devait valoir à notre ami Bergamín son second exil. Aujourd'hui, la preuve est faite des tortures ; et face à cette femme de mineur, torturée et tondue, les juges ont dû baisser la tête. Le curé de Mieres était là pour témoigner en faveur de ces mineurs (parfois Don Quichotte porte aussi la soutane). Madame Martínez a été acquittée, et la plupart des accusés, condamnés à des peines légères, sont déjà dans leurs foyers. Don Quichotte a gagné une bataille, mais il faut se souvenir que quand notre chevalier eût tourné le dos, satisfait d'avoir rétabli la justice et châtié Juan Haldudo, ce dernier attachait à nouveau son valet à l'arbre et le fouetta à mort. Comme le rappelle Blas de Otero dans l'un de ses poèmes, il faut joindre à l'idéal de Don Quichotte l'action efficace de Saint Ignace.
- 10 Il serait souhaitable que les hispanisants pensent un peu plus aux Don Quichotte de nos jours. Je voudrais leur offrir un dernier exemple, très actuel aussi, de « quichottisme » : le 16 octobre ont été jugés par le Tribunal d'ordre public les membres de la Commission ouvrière de Biscaye qui, élus par les travailleurs, face aux fonctionnaires des

« syndicats » officiels, ont dirigé pendant un an leur action revendicative. L'un d'eux, José María Rodríguez, est entré dans la salle menottes aux mains. Il refusa qu'on lui retire les menottes au tribunal et, levant les mains ligotées au-dessus de la tête, il s'écria : « Je veux être jugé ainsi comme un symbole de l'oppression de la classe travailleuse par le régime. » José María Rodríguez a été condamné à trois ans et demi de prison.

NOTES

1. Forces de sécurité aux temps de la République.
2. Son dernier recueil de poèmes *Noticias del más acá* vient d'être publié à Paris par les éditions Ruedo Ibérico.